

L'Union européenne pousse à la réforme du système financier international

19/8/2000

Le Monde III

Même si l'amélioration du système financier international ou la lutte contre la pauvreté ne figurent pas officiellement parmi les priorités affichées de la présidence française de l'Union européenne pour le deuxième semestre en cours, le calendrier des événements prévus d'ici à la fin de l'année devrait permettre aux Européens, et notamment aux Français de « pousser » plus efficacement les idées qui leur tiennent à cœur et d'accélérer les dossiers en cours.

Le rôle des institutions de Bretton Woods va être pour la première fois débattu depuis la parution, au printemps, du rapport Meltzer. Ce document, rédigé à la demande d'un Congrès américain particulièrement hostile au Fonds monétaire international (FMI), a alimenté un houleux débat sur les missions respectives du FMI et de la Banque mondiale. L'actuelle administration américaine ne semble pas encline à céder aux recommandations du professeur Meltzer de confiner le FMI à un rôle de prêteur à court terme et son institution jumelle, la Banque mondiale, à celui d'une institution caritative, uniquement soucieuse des pays très pauvres. En revanche, personne ne sait encore vraiment quelle est la position du nouveau directeur général du FMI, l'Allemand Horst Köhler, qui essuiera à Prague son baptême du feu.

Les Européens, qui bénéficient du même poids que les Américains au sein du conseil d'administration (environ 17 %), font bloc pour ne pas remettre en cause le rôle central du FMI. Fin juin, Lionel Jospin s'est prononcé pour la création de « deux instances de politiques d'orientation et de décision » afin de « renforcer la légitimité » des deux institutions. Il a insisté sur l'attache-

Les Quinze entendent profiter de la présidence française pour avancer aussi sur les dossiers des nouvelles régulations économiques et de la lutte contre le blanchiment des capitaux

ment de la France à ce que le FMI « demeure une institution à vocation universelle. »

Les nouvelles régulations économiques internationales sont un autre sujet sur lequel la France s'est montrée particulièrement en pointe. « La présidence française accordera la priorité aux actions de lutte contre la délinquance financière », peut-on lire dans le document non public adressé par Paris à l'ensemble de ses partenaires en juin. « Elle s'emploiera, à la suite de la présidence portugaise, à aboutir à un accord politique sur la proposition de directive sur la lutte contre l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment. » Dans son discours prononcé le 4 juillet devant le Parlement européen, le président de la République avait souligné cette volonté de la présidence française de « mettre l'accent sur la lutte contre la drogue et la criminalité financière qui lui est si souvent associée. L'Europe devra en particulier contribuer à l'adoption de mesures permettant de combattre efficacement le blanchiment des capitaux,

en soutien à l'action menée dans le cadre du G 7 ».

Jacques Chirac est revenu sur ce thème fin juillet à Okinawa lors du sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays industrialisés, rappelant la détermination de la France à lutter contre le cybercrime financier. Depuis le sommet de Lyon, où la France avait lancé cette croisade, les choses ont progressé. Une liste noire des « pays non coopératifs » a été récemment publiée par le Groupe d'action financière (Gafi). Il reste à franchir un pas supplémentaire : envisager, à l'échelle européenne et internationale, les sanctions à prendre à l'égard des territoires qui ne reformeraient pas leur législation pour lutter efficacement contre le blanchiment d'argent sale. Pour donner une impulsion décisive à ces différents sujets, la présidence française a prévu la tenue d'un conseil conjoint des ministres de l'économie et des finances et des ministres de la justice et de l'intérieur le 17 octobre.

FONDS SPÉCULATIFS

Au chapitre des nouvelles régulations internationales permettant une meilleure stabilité financière mondiale figure également le cas des fonds spéculatifs (*hedge funds*), qui échappent largement à la réglementation prudentielle en vigueur dans l'ensemble des pays de l'OCDE, le contrôle des centres off-shore, considérés comme les « trous noirs » de la planète financière, et l'implication du secteur privé dans les crises. La présidence française devrait veiller à ce que ces sujets, qui font partie de la réforme du système financier international entamée par les membres du G 7, progressent. Elle cherchera notamment « à ce que la libéralisation financière ordonnée, qui fait sur le principe l'objet d'un large consensus au ni-

veau international, soit effectivement mise en œuvre au profit des pays en développement », précise un ministre de l'Union.

Les pays en développement sont au cœur des préoccupations internationales. Le programme de réduction de la dette des pays pauvres les plus endettés devrait entrer dans une phase plus active. Sur les 39 pays éligibles à ce programme, neuf sont déjà arrivés au point de décision. D'ici à la fin de l'année, l'objectif de la communauté internationale est de porter ce nombre à 21. Première à proposer une annulation totale de la dette bilatérale à ces pays en plus de l'effort consenti par les institutions multilatérales et les banques de développement, la France devrait veiller particulièrement à ce que ce calendrier soit respecté.

Enfin, c'est au cours de la présidence française que sera mise en œuvre la nouvelle convention entre l'Union et les pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), dite Lomé V. Paris s'est engagé à assurer le dynamisme de la politique européenne de coopération en privilégiant les conditions d'un développement durable. Plus particulièrement pour l'Afrique, elle cherchera à améliorer la convention en matière de prévention et de règlements des conflits.

Ces différents thèmes font partie de l'agenda international. Mais, si aucune initiative nouvelle n'est à attendre à Prague dans le domaine de l'architecture financière internationale ou la réduction de la pauvreté au cours de la présidence française, les Européens semblent déterminés à les faire progresser rapidement au cours des quelques mois qui les séparent du Conseil européen de Nice, en décembre.

Babette Stern

Bruxelles juge les politiques d'emploi en Europe

Le Monde 19/9/2000 1X

BRUXELLES

de notre bureau européen

C'est désormais un exercice rituel : depuis le sommet extraordinaire sur l'emploi, à Luxembourg, en 1997, la Commission européenne établit des « lignes directrices » pour les politiques de l'emploi des Etats membres, qui sont à la fois des recommandations pour l'année en cours et un bilan de la situation de l'emploi des douze mois passés. Parfois, le verdict est sévère, comme c'est le cas cette année pour la France, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie, et certains gouvernements en prennent ombrage.

Anna Diamantopoulou, la commissaire européenne chargée de l'emploi et des affaires sociales, se défend cependant de vouloir ainsi tancer les « mauvais élèves » de la classe européenne : il ne s'agit pas de « jugements » ou de « critiques », dit-elle, mais plutôt d'« encouragements à aller de l'avant ». L'Europe, estime la Commission, doit profiter de la période de croissance qu'elle traverse : « nous ne pouvons nous permettre aucun relâchement dans la réforme des marchés du travail de l'Union européenne. Aucune raison ne justifie qu'un niveau élevé de chômage soit encore considéré comme normal dans un pays européen », insiste Mme Diamantopoulou.

Globalement, l'objectif du sommet de Lisbonne du printemps dernier reste valable : l'engagement demeure de parvenir au plein-emploi, c'est-à-dire de relever le taux d'emploi de 62,2 % en 1999 à 70 % d'ici à 2010 (il atteint près de 75 % aux Etats-Unis et au Japon), et à 60 % pour les femmes. Ce qui signifie bien des efforts dans chaque Etat : car si des progrès importants ont été accomplis en 1999, notamment grâce à des réformes structurelles visant à renforcer le dynamisme et les capacités d'adaptation des marchés européens du travail, et si quel-

La France ne fait pas partie des « bons élèves »

que 4 millions d'emplois ont été créés depuis 1997, l'Europe comptait encore 14,4 millions de chômeurs en juin 2000, soit 8,4 % de la population active (contre 9,2 % en 1999).

Le chômage de longue durée est en recul, mais il touche encore la moitié des chômeurs européens. Les disparités hommes/femmes ont, d'autre part, tendance à se réduire, puisque 70 % des créations d'emploi ont bénéficié aux femmes, mais elles restent fortes dans plusieurs pays, en particulier en Espagne, en Grèce, en Italie et en Irlande, où l'écart entre les sexes est supérieur à 20 points. S'agissant des rémunérations, les disparités hommes/femmes sont les plus marquées en Allemagne, Irlande, Autriche et Royaume-Uni. C'est en Autriche, au Danemark, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Irlande et au Portugal que le chômage est le plus bas, et en Espagne, en Grèce, en France, en Italie et en Finlande, qu'il est le plus élevé.

Globalement, la Commission adresse cette année 55 recommandations aux Etats membres, ces « lignes directrices pour 2001 » devant ultérieurement être approuvées par le Conseil européen. Dans cet état des lieux, la France n'est pas très bien lotie : s'il est vrai qu'elle a accompli des progrès s'agissant du taux de chômage (11,7 % en 1998, 11,3 % en 1999), et qu'elle a fait des efforts pour renforcer le rôle des partenaires sociaux dans l'élaboration du Plan national d'action (PNA) en faveur de l'emploi, ainsi qu'en termes d'égalité de traitement entre hommes et femmes, bien des goulets d'étranglement demeurent. D'abord, le taux d'emploi reste inférieur à la

moyenne de l'Union européenne (60,4 % contre 62,2 %), alors que celui des personnes de plus de 55 ans est resté stable et particulièrement bas : 28,3 %. Les services de Mme Diamantopoulou notent que si, dans l'ensemble, les prévisions du PNA français sont conformes aux prévisions, notamment s'agissant des mesures en faveur de l'insertion professionnelle des femmes, des chômeurs de longue durée et ceux menacés d'exclusion, en revanche « le traitement précoce du chômage des jeunes et adultes avant 6/12 mois [l'objectif de chaque Etat membre est d'offrir un nouveau départ à chaque jeune avant qu'il n'ait atteint le seuil des 6 mois de chômage, ainsi qu'à chaque adulte avant le seuil de 12 mois de chômage], n'a pas été à la hauteur des ambitions ».

PRESSION FISCALE

De même, la Commission estime que les mesures prises afin d'inciter les travailleurs les plus âgés à rester plus longtemps dans la vie active « risquent de ne pas avoir un effet suffisant face à l'ampleur du problème ». Enfin, les dispositions prises en vue d'exploiter le potentiel de création d'emplois du secteur des services « semblent d'une portée trop modeste face à l'importance de l'enjeu qui se pose, surtout dans le secteur privé ». Autre sujet de préoccupation pour la Commission, la pression fiscale sur le travail, une situation qui est d'ailleurs tout aussi médiocre en Allemagne. Dans ce domaine, et bien que la Commission relève les allègements de charges sociales liés à la mise en œuvre des 35 heures, le constat est que le taux de taxation moyen du travail « n'a pas diminué en 1999 et reste trop élevé [64,67 % par rapport au salaire brut]. Il en va de même pour le taux de taxation au niveau du salaire minimum [48,34 %] », ajoute la Commission.

Laurent Zecchini

Bruxelles juge les politiques d'emploi en Europe

Le Monde 19/3/2000 1x

BRUXELLES

de notre bureau européen

C'est désormais un exercice rituel : depuis le sommet extraordinaire sur l'emploi, à Luxembourg, en 1997, la Commission européenne établit des « lignes directrices » pour les politiques de l'emploi des Etats membres, qui sont à la fois des recommandations pour l'année en cours et un bilan de la situation de l'emploi des douze mois passés. Parfois, le verdict est sévère, comme c'est le cas cette année pour la France, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie, et certains gouvernements en prennent ombrage.

Anna Diamantopoulou, la commissaire européenne chargée de l'emploi et des affaires sociales, se défend cependant de vouloir ainsi tancer les « mauvais élèves » de la classe européenne : il ne s'agit pas de « jugements » ou de « critiques », dit-elle, mais plutôt d'« encouragements à aller de l'avant ». L'Europe, estime la Commission, doit profiter de la période de croissance qu'elle traverse : « nous ne pouvons nous permettre aucun relâchement dans la réforme des marchés du travail de l'Union européenne. Aucune raison ne justifie qu'un niveau élevé de chômage soit encore considéré comme normal dans un pays européen », insiste M^{me} Diamantopoulou.

Globalement, l'objectif du sommet de Lisbonne du printemps dernier reste valable : l'engagement demeure de parvenir au plein-emploi, c'est-à-dire de relever le taux d'emploi de 62,2 % en 1999 à 70 % d'ici à 2010 (il atteint près de 75 % aux Etats-Unis et au Japon), et à 60 % pour les femmes. Ce qui signifie bien des efforts dans chaque Etat : car si des progrès importants ont été accomplis en 1999, notamment grâce à des réformes structurelles visant à renforcer le dynamisme et les capacités d'adaptation des marchés européens du travail, et si quel-

La France ne fait pas partie des « bons élèves »

que 4 millions d'emplois ont été créés depuis 1997, l'Europe comptait encore 14,4 millions de chômeurs en juin 2000, soit 8,4 % de la population active (contre 9,2 % en 1999).

Le chômage de longue durée est en recul, mais il touche encore la moitié des chômeurs européens. Les disparités hommes/femmes ont, d'autre part, tendance à se réduire, puisque 70 % des créations d'emploi ont bénéficié aux femmes, mais elles restent fortes dans plusieurs pays, en particulier en Espagne, en Grèce, en Italie et en Irlande, où l'écart entre les sexes est supérieur à 20 points. S'agissant des rémunérations, les disparités hommes/femmes sont les plus marquées en Allemagne, Irlande, Autriche et Royaume-Uni. C'est en Autriche, au Danemark, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Irlande et au Portugal que le chômage est le plus bas, et en Espagne, en Grèce, en France, en Italie et en Finlande, qu'il est le plus élevé.

Globalement, la Commission adresse cette année 55 recommandations aux Etats membres, ces « lignes directrices pour 2001 » devant ultérieurement être approuvées par le Conseil européen. Dans cet état des lieux, la France n'est pas très bien lotie : s'il est vrai qu'elle a accompli des progrès s'agissant du taux de chômage (11,7 % en 1998, 11,3 % en 1999), et qu'elle a fait des efforts pour renforcer le rôle des partenaires sociaux dans l'élaboration du Plan national d'action (PNA) en faveur de l'emploi, ainsi qu'en termes d'égalité de traitement entre hommes et femmes, bien des goulets d'étranglement demeurent. D'abord, le taux d'emploi reste inférieur à la

moyenne de l'Union européenne (60,4 % contre 62,2 %), alors que celui des personnes de plus de 55 ans est resté stable et particulièrement bas : 28,3 %. Les services de M^{me} Diamantopoulou notent que si, dans l'ensemble, les prévisions du PNA français sont conformes aux prévisions, notamment s'agissant des mesures en faveur de l'insertion professionnelle des femmes, des chômeurs de longue durée et ceux menacés d'exclusion, en revanche « le traitement précoce du chômage des jeunes et adultes avant 6/12 mois [l'objectif de chaque Etat membre est d'offrir un nouveau départ à chaque jeune avant qu'il n'ait atteint le seuil des 6 mois de chômage, ainsi qu'à chaque adulte avant le seuil de 12 mois de chômage], n'a pas été à la hauteur des ambitions ».

PRESSION FISCALE

De même, la Commission estime que les mesures prises afin d'inciter les travailleurs les plus âgés à rester plus longtemps dans la vie active « risquent de ne pas avoir un effet suffisant face à l'ampleur du problème ». Enfin, les dispositions prises en vue d'exploiter le potentiel de création d'emploi du secteur des services « semblent d'une portée trop modeste face à l'importance de l'enjeu qui se pose, surtout dans le secteur privé ». Autre sujet de préoccupation pour la Commission, la pression fiscale sur le travail, une situation qui est d'ailleurs tout aussi médiocre en Allemagne. Dans ce domaine, et bien que la Commission relève les allègements de charges sociales liés à la mise en œuvre des 35 heures, le constat est que le taux de taxation moyen du travail « n'a pas diminué en 1999 et reste trop élevé [64,67 % par rapport au salaire brut]. Il en va de même pour le taux de taxation au niveau du salaire minimum [48,34 %] », ajoute la Commission.

Laurent Zecchini